

Communiqué

Objectif canopée

Une charte de qualité pour des arbres résistants

Pour renforcer la résilience des arbres urbains face au réchauffement climatique, la Ville de Lausanne et les communes de Région Morges officialisent un partenariat avec des pépinières locales et JardinSuisse-Vaud. Une charte pour le développement de l'arborisation en milieu bâti a été signée le 16 mars 2026 pour traduire cet engagement. Elle vise à produire des arbres robustes avec un système racinaire optimal, adaptés aux conditions urbaines, tout en soutenant et rémunérant équitablement la filière locale. La charte s'adresse à toutes les communes signataires, aux pépiniéristes et aux associations professionnelles.

Le verdissement urbain n'est plus une simple mesure esthétique. Il s'agit d'une véritable stratégie d'adaptation. Partout en Suisse, les communes et les entités publiques multiplient les plantations pour rafraîchir les rues, améliorer le confort des habitants et renforcer la biodiversité. Mais planter un arbre au sein du milieu bâti reste un défi. Les sols sont souvent pauvres, l'espace limité et les températures peuvent atteindre des niveaux extrêmes. Toute transplantation constitue un choc pour la plante, quel que soit le site de plantation.

C'est sur la base de ces différents constats que la charte pour le développement de l'arborisation en milieu bâti est née. « La signature de cette charte traduit l'engagement de la Ville de Lausanne pour une arborisation adaptée au milieu urbain de demain et favorable à la santé. De plus, nous faisons un choix politique clair : mutualiser nos forces, partager nos savoir-faire et soutenir l'économie locale » souligne Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture à la Ville de Lausanne.

La charte servira d'une part à identifier les qualités recherchées pour permettre aux jeunes arbres de prospérer dès leur plantation, et d'autre part à accompagner la filière économique locale concernée par la production de ce nouveau type de plante, et rémunérer adéquatement cette prestation. « Cette charte sera un outil fédérateur pour les différents acteurs travaillant au renforcement de la canopée, et permettra l'entraide et les échanges d'expériences entre les communes » précise Jerome De Benedictis, président de Région Morges.

Les objectifs de la charte

Cette charte poursuit un double objectif. Elle fixe les qualités recherchées pour que les jeunes arbres puissent prospérer dès leur plantation. Elle soutient également la filière locale en garantissant un accompagnement économique juste et durable pour les pépinières qui produisent ces arbres adaptés au milieu urbain. Il ne s'agit pas seulement de planter davantage, mais de planter mieux, en assurant à la fois solidité, santé du système racinaire et durabilité des plantations.

La charte s'adresse à toutes les communes signataires, aux pépiniéristes et aux associations professionnelles. Ensemble, ces acteurs partagent un projet commun et coordonné, au service de l'arborisation du milieu bâti où la qualité et la proximité priment sur le seul critère du prix. La charte permet de renforcer l'ancrage local et les collaborations au service de l'adaptation des territoires et leur résilience face au changement climatique.

« Planter un arbre aujourd'hui ne consiste plus simplement à verdir un espace : c'est investir dans la résilience de nos territoires. Avec cette charte, JardinSuisse-Vaud confirme l'engagement de ses membres à accompagner l'adaptation au changement climatique de manière pragmatique et professionnelle » affirme Luca Menotti, président de JardinSuisse-Vaud.

Une initiative locale destinée à rayonner

Avec cette charte, la Ville de Lausanne, Région Morges et les communes signataires affirment leur volonté d'avancer ensemble avec les professionnels et les entreprises locales. Les arbres seront cultivés selon un cahier des charges strict, qui privilégie la solidité et la santé du système racinaire plutôt que le seul développement du feuillage. Cette initiative marque le début d'un nouveau modèle de fourniture d'arbres, pensé sur mesure pour répondre aux enjeux urbains tout en renforçant la durabilité et la qualité des espaces verts de nos communes.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**
- **Jerome De Benedictis, président Région Morges – Syndic d'Echandens +41 21 701 40 77**
- **Luca Menotti, président JardinSuisse-Vaud, +41 79 270 37 30**

Lausanne, le 16 mars 2026